

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 22

À la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« le »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.